HEBERGEMENTS NON CLASSÉS : REGISTRE DU LOGEUR
ETAT DE PERCEPTION DE LA TAXE DE SEJOUR

mois de : …….. 2020

Taux de la taxe de séjour: 2,50%

taxe additionnelle départementale 10%

Date du séjour	montant du séjour HT (A)	nombre de nuits facturées (B)	nombre de personnes hébergées (C) *(toutes les personnes sont comptabilisées)*	nombre de personnes assujetties à la taxe *(D)* *(on ne comptabilise que les personnes qui paient la taxe)*	Motifs de l'exonération	montant de la taxe collectée =[(A:B:C)x2,50%]x DxBx10% taxe additionnelle
ex : du 1 au 8/01/2019	*500 €*	*7*	*4*	*2*	*2 enfants de - de 18 ans*	*6,88 €*
TOTAUX			-		-	- €